

NOUVELLE RÉGLEMENTATION THERMIQUE : QUELLES CHAUDIÈRES AUTORISÉES EN 2024 ?



LA FORMATION

Objectifs

- Savoir réutiliser un conduit de fumée existant
- Maîtriser l'installation des nouveaux types de chaudières
- Maîtriser les exigences de la nouvelle réglementation thermique dans les bâtiments existants
- Faire des choix en fonction de la réglementation thermique

Nature

Conformément à l'article L6313 du code du travail, cette action de formation relève de l'adaptation et du développement des compétences des salariés et de l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.

Démarche pédagogique

- Par le biais de QCM, les stagiaires s'évalueront sur les différents thèmes.
- La formation, animée par un formateur expert des installations gaz, s'articule autour d'apports théoriques suivis d'échanges d'expériences, d'exercices pratiques et de mises en situation.
- Cette action de formation permet l'adaptation et le développement des compétences des salariés et l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des compétences des chefs d'entreprises.



LE PROGRAMME

- Accueil des participants
- Présentation des objectifs de la formation
- Contexte réglementaire
- Arrêté du 22 mars 2017
- Directive Européenne sur l'éco-conception (ErP)
- Exigences de la nouvelle réglementation thermique dans les bâtiments existants :
 - ◇ Chaudières équipées de coupe-tirage de type B1
 - ◇ Rappels sur les conduits de fumée individuels et collectifs
 - ◇ Interdictions
- Solutions : réutilisation d'un conduit de fumée existant
- Cas particuliers
- Chaudière ne participe pas à la ventilation du logement
- Chaudière participe à la ventilation du logement
- Exigences complémentaires liées aux dispositifs de chauffage, aux émetteurs et à la régulation
- Ventilations :
 - ◇ Lors de travaux d'isolation
 - ◇ Lors du remplacement des fenêtres
 - ◇ Rappels sur la ventilation générale du logement
- Exigences de l'éco-conception :
 - ◇ Rappels
 - ◇ Exigences applicables aux émissions d'oxydes d'azote à partir du 26 septembre 2018

Durée formation

1 jour - 7 heures

Prix

Inter-entreprise : tarif communiqué sur demande et intra-entreprise : sur devis

Pré-requis

Connaissances des installations de gaz, d'eau chaude sanitaire et de chauffage

Public

Pour les salariés et chefs d'entreprises de plomberie et de chauffage

Organisation

De 4 à 12 stagiaires en présentiel
Délai d'accès minimum 48h

Intervenants

Double expertise de Technicien et Formateur sur les installations de gaz.

Évaluation

- Évaluation qualitative de fin de stage
- Validation du stage par un test
- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle

PERF12